

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00192
Numéro SIREN : 791 082 365
Nom ou dénomination : Audicé Alpes

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003481

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

ANNECY

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/003481**
n° de gestion : **2013B00192**
n° SIREN : **791 082 365 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 11/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

Audicé Alpes - Société par actions simplifiée
24 rue Guillaume Fichet 74000 Annecy -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



720818

AUDICE ALPES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 919 620 EUROS

SIEGE SOCIAL : 24, RUE GUILLAUME FICHET

74000 ANNECY

RCS ANNECY 791 082 365

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
AU 30 SEPTEMBRE 2017

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES
Adresse de l'entreprise : 24 Rue Guillaume Fichet 74000 ANNECY
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 79108236500010

Néant ☐ *

		Exercice N clos le : 30 09 2017		N-1 30 09 2016	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	15 995	73
	Fonds commercial (1)	AH	AI	881 166	887 203
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	12 750	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	175 878	166 897
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	210 000	426 109
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	170	170
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 111	1 111
	TOTAL (II)	BJ	BK	414 623	1 475 526
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	10 647	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	105 517	749 982
	Autres créances (3)	BZ	CA	98 874	135 196
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	263 255	369 229
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	37 038	13 345
	TOTAL (III)	CJ	CK	105 517	1 159 796
DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	520 141	2 635 322
					2 560 100
Comptes de régularisation					
Reavoids : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 111	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :			Créances :
Immobilisations :					

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES

Néant ☐ *

Designation de l'entreprise :				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :919 620.....)			DA	919 620	919 620	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	11 062	7 928	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	113 611	104 659	
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	113 683	62 664	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	1 157 976	1 094 872	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	31 600	34 000	
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR	31 600	34 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	580 576	783 972	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	201 892	201 412	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	213 234	112 241	
	Dettes fiscales et sociales			DY	437 509	323 438	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	12 535	10 165	
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	1 445 746	1 431 228		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 635 322	2 560 100		
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 046 631	855 084
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2017

Formule simplifiée (article 53
du décret du 28/02/2017)

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
		FG	2 106 075	FH	450	FI	2 106 525	1 948 747
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 106 075	FK	450	FL	2 106 525	1 948 747
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	45 998	33 291
	Autres produits (1) (11)					FQ	117	21
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 152 639	1 982 060
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	(119)	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	794 860	745 314
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	25 094	15 471
	Salaires et traitements*					FY	663 846	631 229
	Charges sociales (10)					FZ	283 973	275 285
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*		GA	48 249	43 631
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	42 593	24 827
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 400	
	Autres charges (12)					GE	19 696	8 370
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 882 593	1 744 126
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	270 046	237 933
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		127 232
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	57	581
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP	57	127 813
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	61 000	149 000
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 309	19 159
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	77 309	168 159
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(77 251)	(40 346)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	192 795	197 587

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	413		8 852
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			210
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	413		9 062
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	151		850
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	6 037		117 100
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 188		117 950
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(5 775)		(108 888)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	73 337		26 035
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	2 153 110		2 118 935
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	2 039 427		2 056 270
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	113 683		62 664
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			8 532
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			850
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	19 295		7 663
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Régularisation provision			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VNC des éléments d'actif cédés			151		
Régularisation provision			6 037		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				413	
		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fonctionnaire et titulaire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES

Néant ☐

(Ne pas reporter le montant des créances)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	916 021	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	61 963	KW		KX	
		Matériel de transport *	KY	70 125	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	172 452	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	304 539	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	636 109	8V		8W
Autres titres immobilisés		IP	170	IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT	1 111	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	637 390	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	1 857 950	OH		OJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		
		1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	6 037	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	
		Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III		IY		NG		NH	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		OW
		Autres participations		IO		OX		OZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2G		
TOTAL IV		I3		NJ		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	6 037	OL	1 890 150	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FIDEXPERT CONSEILS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	28 185	PF	560	PG		PH	28 745
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	21 541	QE	7 400	QF		QG	28 941
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	9 067	QI	15 833	QJ		QK	24 900
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	97 582	QM	24 456	QN		QO	122 037
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	128 190	QV	47 689	QW		QX	175 878
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	156 375	OP	48 249	OQ		OR	204 623

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobiliers	V6	V7	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non taxable (NP + NQ + NR)	NW	Total général non taxable (NS + NT + NU)		NY	Total général non taxable (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FIDEXPERT CONSEILS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

30/09/2017

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES

Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 111	UV	1 111	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	153 314		153 314						
	Autres créances clients	UX	702 184		702 184						
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (autrice/preneur constitué) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	25 824		25 824					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	16 426		16 426					
	Groupe et associés (2)	VC	20 890		20 890						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	35 734		35 734						
	Charges constatées d'avance	VS	37 038		37 038						
	TOTALUX			VT	992 522	VU	992 522	VV			
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 432		4 432						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	576 143		177 028		399 115				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	213 234		213 234						
Personnel et comptes rattachés		8C	144 085		144 085						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	84 312		84 312						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	25 769		25 769						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	166 685		166 685						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16 659		16 659						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	201 892		201 892						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 535		12 535						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX			VY	1 445 746	VZ	1 046 631		399 115			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	201 645	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATIS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 1 7			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA 113 683		
			de son conjoint		WB		
			moins part déductible *		WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE 17 275		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	WG 17 275		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI 1 708	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				17 73 337		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		18		
			- imposées au taux de 0 %		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW 77 194		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I 283 197		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV		
			- imposées aux taux de 0 %		WH		
			- imposées aux taux de 19 %		WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				16		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 sexies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
							PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI 38 137		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
					TOTAL II 38 991		
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)	XI 244 206				
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	244 206	XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES

30/09/2017

[illegible]

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPESNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES
 Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
 sous le régime de l'article 39-I 1^{er} bis A1. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT	44 116
----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Provision TVS	9K	1 708	9L	854
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	1 708	YO	854
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES										Néant ☐ *										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	3 133												
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	62 664		- Autres réserves	ZD	8 952													
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE														
					Autres répartitions	ZF	50 579													
	TOTAL I	OF	62 664		Report à nouveau	ZG														
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	62 664							
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																				
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV										
RENSEIGNEMENTS DIVERS																				
Exercice N : Exercice N-1 :																				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ																
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR																
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS																
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	8 161			15 516												
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	140 111			140 807												
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	5 274			16 663												
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	366 762			306 816												
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV																
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	274 552			265 512												
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	794 860			745 314												
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	7 290			6 782												
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	17 804			8 689												
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	25 094			15 471												
	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	371 926			397 326												
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	115 668			118 602												
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*			QB																
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			QS																
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés:)			YP	15			12												
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL																
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1.50 %			1.50 %												
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0													
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG																
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH																
	RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK				Plus-values à 0 %	JL									
				Plus-values à 19 %	JM				Imputations	JC										
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN				Plus-values à 0 %	JO										
				Plus-values à 19 %	JP				Imputations	JF										
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	7	9	1	0	8	2	3	6	5	0	0	0	1

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Fonctionnaire obligatoirement (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	TUP F2A - TROUSSE	6 037			6 037
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(6 037)	(6 037)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)			(6 037)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)			(A)		(B)		(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪					(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1 ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)			
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 26

(formulaire obligatoire
annexé à la déclaration
générale des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPESNéant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2017

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AUDICE ALPES		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01102016		et clos le : 30092017 Durée en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	2 106 525	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	117	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	19 295	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	2 125 936	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	(119)	
Variation de stock (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	662 408	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	19 696	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	681 985	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 443 951
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	1 443 951	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 125 819	
Période de référence	GY	01/10/2016	GZ
Date de cessation	HR	30/09/2017	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

QUADRATUS Informatique

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 20.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 7

N° SIRET

7 9 1 0 8 2 3 6 5 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AUDICE ALPES

ADRESSE (voie)

24 Rue Guillaume Fichet

ANNECY

CODE POSTAL

74000

VILLE

ANNECY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

84 175

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

7 787

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

AUDIT & PARTENAIRES

N° SIREN (si société établie en France)

519290308

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

45 981

Adresse :

N°

81

Voie

Rue des Carls

Code postal

74370

Commune

PRINGY

Pays

France

Forme juridique

SC

Dénomination

MATINOVA

N° SIREN (si société établie en France)

752497305

% de détention

31.53

Nb de parts ou actions

28 997

Adresse :

N°

24

Voie

Rue Guillaume Fichet

Code postal

74000

Commune

ANNECY

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

BGH

N° SIREN (si société établie en France)

811352269

% de détention

10.00

Nb de parts ou actions

9 197

Adresse :

N°

24

Voie

Rue Guillaume Fichet

Code postal

74000

Commune

ANNECY

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 7

N° SIRET

7 9 1 0 8 2 3 6 5 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AUDICE ALPES

ADRESSE (voie)

24 Rue Guillaume Fichet

ANNECY

CODE POSTAL

74000

VILLE

ANNECY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

4

Forme juridique

SRLR

Dénomination

CABINET PIERRE REMISE

N° SIREN (si société établie en France)

4 4 0 0 4 4 0 2 2

% de détention

100.00

Adresse :

N°

24

Voie

Rue Guillaume Fichet

Code postal

74000

Commune

ANNECY

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

AEXO

N° SIREN (si société établie en France)

3 8 9 5 2 2 4 9 1

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

Chemin des Meannes

Code postal

26540

Commune

MOURS ST EUSEBE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré depuis le 1er octobre 2013 dont elle est tête de groupe.

Informations relatives au CICE

Le montant du CICE au titre de l'année civile s'établit à 19 507 €. Il constitue un crédit d'impôt comptabilisé comme tel.

Le montant du CICE pour les trois premiers trimestres 2017 a été comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunération y donnant droit. Le produit à recevoir s'établit à 16 426 €.

Le CICE a permis le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	916 021		
Installations générales agencements aménagements divers	61 963		13 225
Matériel de transport	70 125		8 128
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	172 452		16 884
TOTAL	304 539		38 236
Autres participations	636 109		
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	1 111		
TOTAL	637 390		
TOTAL GENERAL	1 857 950		38 236

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		6 037	909 984	909 984
Installations générales agencements aménagements divers			75 187	75 187
Matériel de transport			78 253	78 253
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			189 335	189 335
TOTAL			342 775	342 775
Autres participations			636 109	636 109
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières			1 111	1 111
TOTAL			637 390	637 390
TOTAL GENERAL		6 037	1 890 150	1 890 150

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	28 185	560		28 745
Installations générales agencements aménagements divers	21 541	7 400		28 941
Matériel de transport	9 067	15 833		24 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	97 582	24 456		122 037
TOTAL	128 190	47 689		175 878
TOTAL GENERAL	156 375	48 249		204 623

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	560				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 400				
Matériel de transport	15 833				
Matériel de bureau informatique mobilier	24 456				
TOTAL	47 689				
TOTAL GENERAL	48 249				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	34 000	4 400	6 800		31 600
TOTAL	34 000	4 400	6 800		31 600

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	149 000	61 000			210 000
Sur comptes clients	82 827	42 593	19 903		105 517
TOTAL	231 827	103 593	19 903		315 517
TOTAL GENERAL	265 827	107 993	26 703		347 117
Dont dotations et reprises d'exploitation		46 993	26 703		
financières		61 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 111	1 111	
Clients douteux ou litigieux	153 314	153 314	
Autres créances clients	702 184	702 184	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 824	25 824	
Divers état et autres collectivités publiques	16 426	16 426	
Groupe et associés	20 890	20 890	
Débiteurs divers	35 734	35 734	
Charges constatées d'avance	37 038	37 038	
TOTAL	992 522	992 522	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 432	4 432		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	576 143	177 028	399 115	
Fournisseurs et comptes rattachés	213 234	213 234		
Personnel et comptes rattachés	144 085	144 085		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 312	84 312		
Impôts sur les bénéfices	25 769	25 769		
Taxe sur la valeur ajoutée	166 685	166 685		
Autres impôts taxes et assimilés	16 659	16 659		
Groupe et associés	201 892	201 892		
Autres dettes	12 535	12 535		
TOTAL	1 445 746	1 046 631	399 115	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	201 645			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	91 962			91 962

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
CLIENTELE	17 414	6 037	869 789	881 166	
Total	17 414	6 037	869 789	881 166	

Perte d'une partie de la clientèle pour 6 037 €.

Ont été comptabilisés dans le poste Fonds Commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité (PCG Art. 212-3).

Le poste Fonds commercial comprend également la quote-part éventuelle du mali de fusion.

Au vu de critères physiques, techniques, juridiques et économiques, le fonds commercial a une durée d'utilisation non limitée. Il ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La société effectue des tests de dépréciation du fonds commercial à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Un actif est déprécié lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle du fonds a été évaluée selon une approche mixte.

A la clôture de l'exercice, l'étude par la société des perspectives d'avenir et l'approche économique du fonds commercial, n'ont pas conduit à la constatation d'une dépréciation dudit fonds.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les immobilisations non décomposables sont amorties en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Les immobilisations décomposables sont amorties comme suit :

- Structure : amortissement en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation prise dans son ensemble,
- Composants : amortissement en fonction de la durée d'utilité.

Aucun composant ayant une durée d'utilisation différente de la structure a été identifié et individualisé.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logo	Linéaire	5 ans
Licences	Linéaire	1 an
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	65 219
Autres créances	45 851
Total	111 070

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 432
Emprunts et dettes financières diverses	3 158
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 752
Dettes fiscales et sociales	176 351
Total	309 693

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	37 038
Total	37 038

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'évaluation des droits par salarié est calculée selon les modalités prévues par la convention collective. Les montants calculés sont pondérés par le coefficient de rotation et d'espérance de vie actualisés

Paramètres financiers

Taux d'actualisation (net d'inflation) : 1.55 %

Hypothèse de calcul

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Départ volontaire du salarié (l'engagement est calculé en tenant compte des charges sociales)

Compte tenu des données de l'entreprises, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation de 1.55 %, le total des engagements au titre des indemnités de fin de carrière au 30 septembre 2017 s'élève à 4 799.75 €.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- AEXO	162 134	100.00	12 679
- CABINET PIERRE REMISE	65 743	100.00	27 876
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisation provision	413	
Total	413	
Charges exceptionnelles		
- Régularisation provision	151	
- VNC des éléments d'actif cédés	6 037	
Total	6 188	

AUDICE ALPES
74000 ANNECY

ENTREPRISES LIEES

DESIGNATION	MONTANT
<u>I - IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	
Participations	636 109,00
Provision dépréciation des titres de participation	-210 000,00
Créances rattachées à des participations	
Provision dépréciation des créances rattachées	
<u>II - CREANCES</u>	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	221 419,20
Autres créances d'exploitation	
Provision dépréciation créances	
Autres créances diverses	24 747,00
Revenus de créances à recevoir	
<u>III - DETTES</u>	
Emprunts et dettes financières diverses	201 892,00
Avances et acomptes reçus/commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 630,00
Dettes/immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes d'exploitation	
Autres dettes diverses	
<u>IV - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES</u>	
Charges financières	3 215,00
Produits financiers	

AUDICÉ ALPES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 919 620 €

Siège social :

24 rue Guillaume Fichet
74000 ANNECY
RCS 791 082 365

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 Septembre 2017

AUDICE ALPES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 919 620 €

Siège social :

24 rue Guillaume Fichet
74000 ANNECY
RCS 791 082 365

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES
sur les COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 Septembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS AUDICE ALPES** relatifs à l'exercice clos le **30.09.2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} Octobre 2016** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations retenues, notamment pour ce qui concerne les titres de participation détenus par votre société. Nous nous sommes assurés que la présentation qui en a été faite au bilan est conforme aux principes comptables applicables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la direction et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systematiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Verdun, le 09 Février 2018

Cédric HERMAL

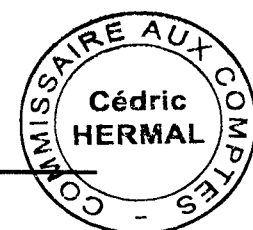
Commissaire aux Comptes

Annexe**Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

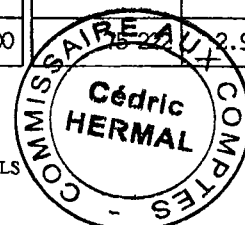


BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	16 068	15 995	73	633	560	88.47
	Fonds commercial (1)	881 166		881 166	887 203	6 037	0.68
	Autres immobilisations incorporelles	12 750	12 750				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	342 775	175 878	166 897	176 349	9 452	5.36
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	636 109	210 000	426 109	487 109	61 000	12.52
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	170		170	170		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 111		1 111	1 111		
	Total II	1 890 150	414 623	1 475 526	1 552 576	77 049	4.96
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	10 647		10 647		10 647	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	855 499	105 517	749 982	489 755	260 226	53.13
	Autres créances	98 874		98 874	135 196	36 322	26.87
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	263 255		263 255	369 229	105 973	28.70
	Charges constatées d'avance (3)	37 038		37 038	13 345	23 693	177.55
	Total III	1 265 313	105 517	1 159 796	1 007 524	152 271	15.11
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 155 463	520 141	2 635 322	2 560 100	75 222	2.94

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

1 111



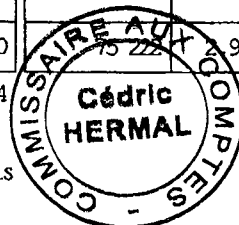
BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2017 12	Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 919 620) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	919 620	919 620		
	Réserves				
	Réserve légale	11 062	7 928	3 133	39.52
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	113 611	104 659	8 952	8.55
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice Bénéfice	113 683	62 664	51 019	81.42
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 157 976	1 094 872	63 104	5.76
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	31 600	34 000	2 400	7.06
	Total III	31 600	34 000	2 400	7.06
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	580 570	783 649	203 080	25.91
	Concours bancaires courants	6	323	317	98.18
	Emprunts et dettes financières diverses	201 892	201 412	480	0.24
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	213 234	112 241	100 993	89.98
	Dettes fiscales et sociales	437 509	323 438	114 071	35.27
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	12 535	10 165	2 370	23.32
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 445 746	1 431 228	14 518	1.01
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 635 322	2 560 100	75 222	2.94

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 046 631

855 084

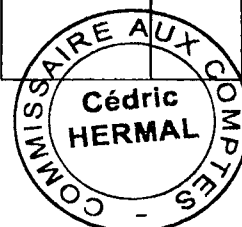


COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 106 075	450	2 106 525	1 948 747	157 777	8.10
Chiffre d'affaires NET	2 106 075	450	2 106 525	1 948 747	157 777	8.10
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			45 998	33 291	12 706	38.17
Autres produits			117	21	96	455.31
Total des Produits d'exploitation (I)			2 152 639	1 982 060	170 580	8.61
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			119		119	
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			794 860	745 314	49 546	6.65
Impôts, taxes et versements assimilés			25 094	15 471	9 623	62.20
Salaires et traitements			663 846	631 229	32 617	5.17
Charges sociales			283 973	275 285	8 688	3.16
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			48 249	43 631	4 618	10.58
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			42 593	24 827	17 766	71.56
Dotations aux provisions			4 400		4 400	
Autres charges			19 696	8 370	11 326	135.32
Total des Charges d'exploitation (II)			1 882 593	1 744 126	138 467	7.94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			270 046	237 933	32 113	13.50
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

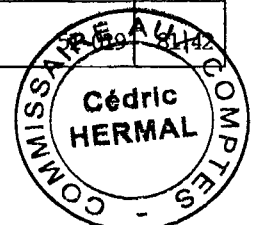
8 532
850



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017 12	Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		127 232	127 232	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	57	581	523	90.11
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	57	127 813	127 756	99.96
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	61 000	149 000	88 000	59.06
Intérêts et charges assimilées (4)	16 309	19 159	2 850	14.88
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	77 309	168 159	90 850	54.03
2. Résultat financier (V-VI)	77 251	40 346	36 905	91.47
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	192 795	197 587	4 792	2.43
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	413	8 852	8 438	95.33
Produits exceptionnels sur opérations en capital		210	210	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	413	9 062	8 648	95.44
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	151	850	699	82.26
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 037	117 100	111 063	94.84
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	6 188	117 950	111 762	94.75
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 775	108 888	103 114	94.70
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	73 337	26 035	47 302	181.69
Total des produits (I+III+V+VII)	2 153 110	2 118 935	34 176	1.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 039 427	2 056 270	16 844	0.82
5. Bénéfice (total des produits - total des charges)	113 683	62 664	51 019	81.42

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



SAS AUDICE ALPES

24 Rue Guillaume Fichet
ANNECY
74000 ANNECY

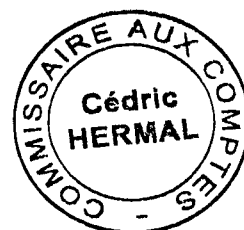
L'ANNEXE

Loi n° 83.353 du 30 avril 1983

Décret d'application n°83.1020 du 29 novembre 1983

FIDEXPERT CONSEILS

*81 Rue des Caris
ZAE du Pré Mairy
74370 PRINGY
04.50.27.43.68*



ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré depuis le 1er octobre 2013 dont elle est tête de groupe.

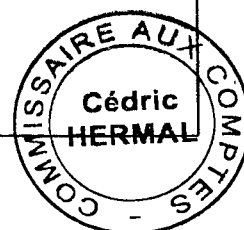
Informations relatives au CICE

Le montant du CICE au titre de l'année civile s'établit à 19 507 €. Il constitue un crédit d'impôt comptabilisé comme tel.

Le montant du CICE pour les trois premiers trimestres 2017 a été comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunération y donnant droit. Le produit à recevoir s'établit à 16 426 €.

Le CICE a permis le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

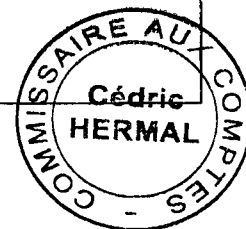
Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	916 021		
Installations générales agencements aménagements divers	61 963		13 225
Matériel de transport	70 125		8 128
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	172 452		16 884
TOTAL	304 539		38 236
Autres participations	636 109		
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	1 111		
TOTAL	637 390		
TOTAL GENERAL	1 857 950		38 236

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		6 037	909 984	909 984
Installations générales agencements aménagements divers			75 187	75 187
Matériel de transport			78 253	78 253
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			189 335	189 335
TOTAL			342 775	342 775
Autres participations			636 109	636 109
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières			1 111	1 111
TOTAL			637 390	637 390
TOTAL GENERAL		6 037	1 890 150	1 890 150

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	28 185	560		28 745
Installations générales agencements aménagements divers	21 541	7 400		28 941
Matériel de transport	9 067	15 833		24 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	97 582	24 456		122 037
TOTAL	128 190	47 689		175 878
TOTAL GENERAL	156 375	48 249		204 623



ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	560				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 400				
Matériel de transport	15 833				
Matériel de bureau informatique mobilier	24 456				
TOTAL	47 689				
TOTAL GENERAL	48 249				

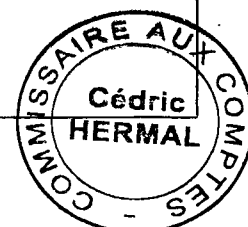
Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	34 000	4 400	6 800		31 600
TOTAL	34 000	4 400	6 800		31 600

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	149 000	61 000			210 000
Sur comptes clients	82 827	42 593	19 903		105 517
TOTAL	231 827	103 593	19 903		315 517
TOTAL GENERAL	265 827	107 993	26 703		347 117
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		46 993 61 000	26 703		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 111	1 111	
Clients douteux ou litigieux	153 314	153 314	
Autres créances clients	702 184	702 184	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 824	25 824	
Divers état et autres collectivités publiques	16 426	16 426	
Groupe et associés	20 890	20 890	
Débiteurs divers	35 734	35 734	
Charges constatées d'avance	37 038	37 038	
TOTAL	992 522	992 522	



ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 432	4 432		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	576 143	177 028	399 115	
Fournisseurs et comptes rattachés	213 234	213 234		
Personnel et comptes rattachés	144 085	144 085		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 312	84 312		
Impôts sur les bénéfices	25 769	25 769		
Taxe sur la valeur ajoutée	166 685	166 685		
Autres impôts taxes et assimilés	16 659	16 659		
Groupe et associés	201 892	201 892		
Autres dettes	12 535	12 535		
TOTAL	1 445 746	1 046 631	399 115	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	201 645			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	91 962			91 962

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
CLIENTELE	17 414	6 037	869 789	881 166	
Total	17 414	6 037	869 789	881 166	

Perte d'une partie de la clientèle pour 6 037 €.

Ont été comptabilisés dans le poste Fonds Commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité (PCG Art. 212-3).

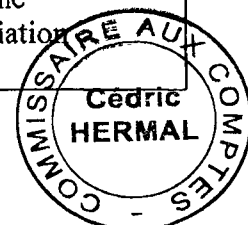
Le poste Fonds commercial comprend également la quote-part éventuelle du mali de fusion.

Au vu de critères physiques, techniques, juridiques et économiques, le fonds commercial a une durée d'utilisation non limitée. Il ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La société effectue des tests de dépréciation du fonds commercial à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Un actif est déprécié lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle du fonds a été évaluée selon une approche mixte.

A la clôture de l'exercice, l'étude par la société des perspectives d'avenir et l'approche économique du fonds commercial, n'ont pas conduit à la constatation d'une dépréciation dudit fonds.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les immobilisations non décomposables sont amorties en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Les immobilisations décomposables sont amorties comme suit :

- Structure : amortissement en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation prise dans son ensemble,
- Composants : amortissement en fonction de la durée d'utilité.

Aucun composant ayant une durée d'utilisation différente de la structure a été identifié et individualisé.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logo	Linéaire	5 ans
Licences	Linéaire	1 an
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

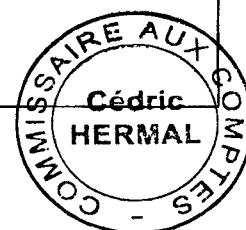
Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	65 219
Autres créances	45 851
Total	111 070

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 432
Emprunts et dettes financières diverses	3 158
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 752
Dettes fiscales et sociales	176 351
Total	309 693

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	37 038
Total	37 038

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

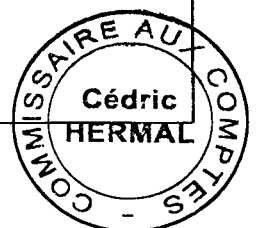
(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'évaluation des droits par salarié est calculée selon les modalités prévues par la convention collective. Les montants calculés sont pondérés par le coefficient de rotation et d'espérance de vie actualisés

Paramètres financiers

Taux d'actualisation (net d'inflation) : 1.55 %

Hypothèse de calcul



ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Départ volontaire du salarié (l'engagement est calculé en tenant compte des charges sociales)

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation de 1.55 %, le total des engagements au titre des indemnités de fin de carrière au 30 septembre 2017 s'élève à 4 799.75 €.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

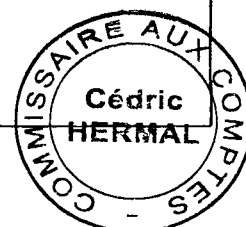
Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- AEXO	162 134	100.00	12 679
- CABINET PIERRE REMISE	65 743	100.00	27 876
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

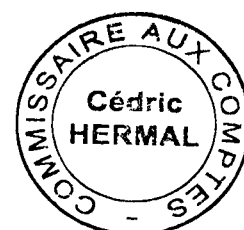
Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisation provision	413	
Total	413	
Charges exceptionnelles		
- Régularisation provision	151	
- VNC des éléments d'actif cédés	6 037	
Total	6 188	



AUDICE ALPES
74000 ANNECY

ENTREPRISES LIEES

DESIGNATION	MONTANT
<u>I - IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	
Participations	636 109,00
Provision dépréciation des titres de participation	-210 000,00
Créances rattachées à des participations	
Provision dépréciation des créances rattachées	
<u>II - CREANCES</u>	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	221 419,20
Autres créances d'exploitation	
Provision dépréciation créances	
Autres créances diverses	24 747,00
Revenus de créances à recevoir	
<u>III - DETTES</u>	
Emprunts et dettes financières diverses	201 892,00
Avances et acomptes reçus/commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 630,00
Dettes/immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes d'exploitation	
Autres dettes diverses	
<u>IV - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES</u>	
Charges financières	3 215,00
Produits financiers	



AUDICE ALPES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 919 620 EUROS
SIEGE SOCIAL : 24, RUE GUILLAUME FICHET
74000 ANNECY
RCS ANNECY 791 082 365

DECISION COLLECTIVE DES ACTIONNAIRES
DU 1^{ER} MARS 2018

Résolution d'affectation du résultat,
correspondant à l'affectation proposé

QUATRIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent l'affectation du bénéfice s'élevant à 113 683,46 Euros telle qu'elle est proposée par la Direction, à savoir :

- À la réserve légale, à hauteur de 5%, 5 684,17 €.
- À un compte de réserves complémentaires, le solde 107 999,29 €.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

Certifiée exacte,
La Direction.

